

Proposition présentée le Conseil administratif

Date de dépôt : 8 novembre 2016

Date de traitement : 6 décembre 2016

PLAN DIRECTEUR DE QUARTIER (PDQ) NO 29'948 BERNEX-EST / VERSION II

Vu la présentation et consultation publique du 29 mai 2015 au 29 juin 2015,

Vu le Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948 du 28 octobre 2015 présentant les objectifs, le concept, les principes directeurs et schémas illustratifs,

Vu le plan de synthèse joint au Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'987 du 28 octobre,

Vu les remarques émises par les associations et citoyens lors de la consultation publique du 29 mai 2015 au 29 juin 2015,

Vu l'audition de l'Office de l'urbanisme et la Direction générale des transports aux membres de la commission aménagement et durabilité le 18 janvier 2016,

Vu l'audition de l'Office de l'urbanisme et la Direction générale des transports aux membres du Conseil municipal le 2 février 2016,

Vu l'analyse du Plan directeur Bernex Est No 29'948 lors des séances de la commission aménagement et durabilité du 20 novembre 2015, 15 décembre 2015, 18 janvier 2016, 25 janvier 2016 et 22 février 2016,

Vu les informations apportées par le Conseil administratif lors des séances de la commission aménagement et durabilité du 20 novembre 2015, 15 décembre 2015, 18 janvier 2016, 25 janvier 2016, 22 février 2016,

Vu le vote de la résolution No 120 "plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948" par le Conseil municipal en date du 8 mars 2016,

Vu la décision du Comité de pilotage du 27 mai 2016,

Vu la nouvelle version du Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948 du 5 septembre 2016 présentant les objectifs, le concept, les principes directeurs et schémas illustratifs,

Vu le plan de synthèse No 29'987 du 28 octobre joint au Plan directeur de quartier Bernex Est,

Vu le Plan directeur cantonal 2030 approuvé par le Conseil fédéral le 29 avril 2015,

Vu le principe A05 « Mise en œuvre les extensions urbaines sur la zone agricole » du Plan directeur cantonal 2030 ainsi que la carte annexée No 1 « principes de densification »,

Vu la fiche B02 « Renforcer le réseau TC structurant » du Plan directeur cantonal 2030 ainsi que la carte annexée No 7 « Mesures de mobilité »,

Vu la fiche Grands projets P04 « Bernex » du Plan directeur cantonal 2030,

Vu le Plan directeur communal de Confignon et des cheminements piétonniers approuvé par le Conseil d'Etat le 4 octobre 2006,

Vu que le Plan directeur de quartier constitue un contrat entre autorités cantonales et communales sur les objectifs à suivre dans le cadre du développement du périmètre Bernex Est,

Conformément à l'article 5, alinéa 3 de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire,

Conformément aux articles 29, alinéa 3 et 30A, alinéa 2 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

A l'unanimité des 16 membres présents

De préavis favorablement le Plan directeur de quartier Bernex Est No 29'948 et le plan de synthèse annexé

Avec les amendements suivants :

1. Maintien l'exigence initiale de la R120 à savoir « uniquement un transport par câble ».
2. Maintien l'exigence initiale de la R120 pour une tranchée couverte sur le boulevard des Abarois.

EXPOSE DES MOTIFS

Situation initiale :

Pour mémoire, un Plan directeur de quartier vise à exprimer les grands principes qui dirigeront tout le processus de développement d'un secteur. S'agissant d'un « contrat » entre collectivités, il n'est pas opposable aux tiers. Un PDQ est l'instrument préalable au plan localisé de quartier qui fixera de manière précise pour tous les acteurs les droits à bâtir sur chaque parcelle ainsi que les reports, les alignements, les éléments paysagers etc. approfondissant ainsi les principes directeurs.

En date du 8 mars 2016, le Conseil municipal de Confignon a accepté la Résolution No 120 « Plan directeur de quartier Bernex-Est No 29'948 » en indiquant des amendements, des réserves et des recommandations. La commune de Bernex a, quant à elle, refusé le même PDQ No 29'948 en indiquant les modifications qu'elle souhaitait voir apparaître dans le plan.

Les Conseils municipaux de Bernex et de Confignon ont accepté la délibération portant sur la modification des limites de zones au mois de juin 2016.

Aujourd'hui, il vous est présenté pour prise de position le plan directeur de quartier « nouvelle version » avec l'introduction des amendements des deux communes. Le Comité de pilotage du 27 mai 2016 a en effet décidé de représenter le PDQ avec l'ensemble des modifications. Ces dernières étant suffisamment importantes, quant à leur nombre, qu'il a été souhaité de poser une nouvelle fois la question sur le document aux communes.

Le plan directeur de quartier 29'948 a été modifié de différentes formes en fonction des demandes des deux Conseils :

1. Des précisions ont été apportées dans les textes explicatifs ;
2. Des modifications et/ou ajouts ont été ajoutés dans les « effets attendus »;
3. En lien avec les deux points précités, certaines mesures ont été délicatement revues ;
4. Un nouveau principe directeur de mise en œuvre a été introduit, M08 – Phaser le développement urbain, pour s'assurer d'un développement coordonné conformément aux résolutions et délibérations votées par les Conseils municipaux.

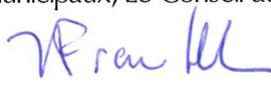
Il est également important de préciser que les résolutions des deux communes ont été introduites dans le document.

Notons par ailleurs, que certains amendements n'ont pas fait l'objet d'une modification spécifique, mais d'une précision soit dans les textes explicatifs soit dans les « effets attendus ».

Les modifications apportées au PDQ No 29'948 ont été approuvées et acceptées par le comité de pilotage lors de sa séance du 27 mai dernier.

Proposition du Conseil administratif:

Au vu de ces explications données ci-dessus, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers municipaux, Le Conseil administratif vous invite à voter la résolution No 122.


Le Président : Joël FRAUENFELDER


La Vice-Présidente : Nathalie VON GUNTEN